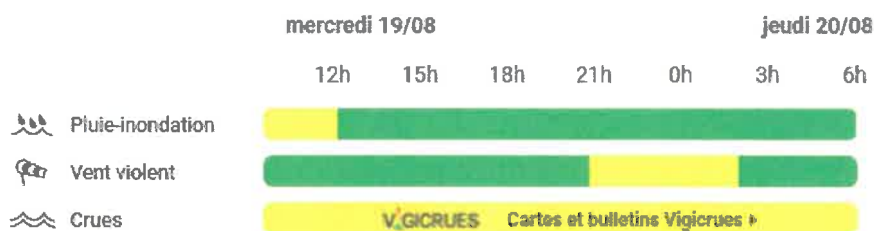


ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau JAUNE
PLUIES INONDATION VENT VIOLENT
CRUES de niveau JAUNE pour le bassin de L'ODET

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :
- par METEO-France et par le service prévision des crues.



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

1) Phénomènes VENT VIOLENT- PLUIE INONDATION

Période à risque : cf carte ci-dessus.

- Rafales de vent de Sud à Sud-Ouest, assez fort. Avec des rafales jusqu'à 95 km/h, en fin de matinée.

Pour la nuit de mercredi à jeudi : vent assez fort, de Sud à Sud-Ouest avec des rafales atteignant 85 km/h en journée et la nuit suivante.

- Pluie : 10 millimètres est le cumul maximum de pluie attendu sur la Cornouaille côtière.

2) Vigilance CRUES :

Bassins concernés : L'ODET, événement essentiellement maritime compte tenu des coefficients de marée et des surcotes importants.

Consultez le bulletin vigicrues en annexe

[Lire attentivement le bulletin vigicrues ci-joint.](#)

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

-De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : www.meteofrance.com

Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>

Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

-De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 19 août 2020 à 11h25

Le préfet
Pour le préfet
Le chef du pôle planification


Sophie LE MAILLOT